

### Migrations intra-européennes

**S**UR les onze recommandations votées par la deuxième Conférence démographique européenne, trois portaient sur les migrations à l'intérieur de l'Europe.

Dès la seconde moitié du XIXe siècle, la pression démographique croissante sur notre continent, consécutive à l'abaissement de la mortalité, provoqua un fort courant d'émigration vers l'outre-mer alimenté par presque tous les pays, sauf la France. Cette émigration se poursuivit, en particulier vers les Amériques, jusqu'à la première guerre mondiale. Elle reprit, entre les deux guerres, plus faiblement, car les Etats-Unis avaient considérablement restreint l'immigration.

Au lendemain de la seconde guerre et jusqu'aux années 50 (1), l'émigration outre-mer, en provenance presque exclusive des pays méditerranéens et de l'Irlande, se poursuivit, quoique fortement diminuée. Puis, dans la décennie 60, elle fit place à une émigration vers des pays d'accueil européens (tableau I).

TABLEAU I

Émigrants hors d'Europe pour 100 émigrants

	1950-1959	1968
Portugal	85	34
Espagne	95	15
Italie	46	18
Grèce	61	51

(1) Le CIME (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes outre-mer) indique qu'entre le 1er janvier 1952 et le 31 décembre 1969, 1 697 000 Européens, dont la moitié de réfugiés, ont émigré outre-mer sous ses auspices ; pour les trois dernières années 1967 à 1969, le chiffre annuel moyen était tombé à 75 000 dont 49 000 réfugiés. L'Australie a reçu 513 000 émigrants ou réfugiés d'Europe et le Canada 193 000.

Ce nouvel aiguillage était dû aux besoins de main-d'œuvre complémentaire de nombreux pays industriels voisins dont la baisse de fécondité à partir du début du siècle commençait à faire sentir ses effets, de même que celle de la France, au début du XIXe siècle, avait entraîné, dès le second Empire, une immigration sensible (1). Ainsi des pays comme l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, de terres d'émigration qu'ils étaient autrefois sont devenus pays d'accueil. Les effectifs étrangers classés selon le pays d'origine, pour sept pays d'immigration, donnent l'importance du phénomène (tableau II, p. 2).

La France et la Grande-Bretagne ont accueilli et continuent de recevoir une importante immigration extra-européenne.

Dans l'ensemble des pays européens non communistes, vivent 10 à 11 millions d'étrangers, dont 4 à 5 en provenance des pays riverains de la Méditerranée.

Ce « stock » d'étrangers est entretenu par les mouvements d'entrées et de sorties des migrants. Le tableau III, repris du rapport présenté à Strasbourg par M. Livi Bacci, donne une évaluation des sorties des six pays d'émigration depuis 1966 (p. 2).

La diminution, dans tous ces pays, des sorties en 1967, correspond au ralentissement de la production allemande. L'émigration italienne baisse régulièrement alors qu'augmente celle des Yougoslaves et des Turcs. Les à-coups des économies industrielles utilisatrices font passer, en quatre ans, l'émigration de ces six pays d'un minimum de 321 000 en 1967 à un maximum de 765 000 en

(1) Le recensement de 1861 indiquait 506 000 étrangers, celui de 1872 en relevait 741 000 et celui de 1881 un million, autant qu'en 1901.

TABLEAU II (en milliers)

Pays d'accueil / Pays d'origine	RFA 9/1970	France 3/1968	Suisse 12/1970	Belgique 1969	Suède 1970	Grande-Bretagne 1968	Pays-Bas 7/1968
Yougoslavie	514,5	44	23	8	20,2	2,5	2,0
Italie	573,6	449	527	230	5,2	21,0	14,5
Espagne	245,5	524	102	65	2,4	21,5	18,0
Portugal	54,4	275	2	4	0,5	4,5	3,0
Grèce	342,9	9	9	22	7,7	4,0	2,0
Turquie	469,4	7	12	21	2,0	13,5	15,0
Autres pays	776,4	1 356	308	313	51,4 (1)	1 856,5	23,5
Total	2 976,5	2 664	983	655	89,4	1 923,5	66,0

(1) Sans les Danois, Finnois, Norvégiens qui totalisent 136 400 personnes.

1969 qui atteint 900 000, avec les travailleurs saisonniers.

Les retours d'émigrés dans leur pays d'origine sont très difficiles à connaître ; les autres pays d'accueil enregistrent incomplètement les sorties, la France pas du tout ; les pays d'émigration, à l'exception de l'Italie, ne relèvent pas les entrées ; on peut avoir une idée des reflux seulement à l'occasion des recensements, en comparant leurs résultats avec les sorties et la balance des mouvements naissances-décès enregistrés par l'état civil. En Italie, de 1960 à 1969, les retours d'émigrés représentent environ 75 % des départs mais avec de grands écarts annuels allant de 54 % en 1960 à 97 % en 1967. Ce taux moyen correspond à celui des pays employeurs, l'Allemagne et la Suisse, où les sorties représentent respectivement, en moyenne, 73 % et 78 % des entrées.

Les aspects du problème de la migration sont si divers qu'il convient de les envisager, tour à tour, sous l'éclairage des pays d'émigration et sous celui des pays d'accueil.

Le moteur de l'émigration est le sous-emploi ou le chômage (1).

TABLEAU III (en milliers) (\*)

	Portugal	Espagne	Italie	Yougoslavie	Grèce	Turquie
1966	87,0	56,8	219,4	78,9	53,8	45,9
1967	63,9	25,9	164,0	32,5	16,4	18,4
1968	53,4	66,7	158,4	109,9	25,0	65,1
1969	41,6	80,0	176,3	243,5	63,1	160,0

(\*) Pour l'Italie, la Grèce, le Portugal, ces chiffres sont ceux de l'émigration totale ; pour l'Espagne, la Yougoslavie, la Turquie, ce sont ceux des seuls travailleurs.

(1) D'une récente enquête italienne auprès des émigrés rentrés en Italie, il ressort que 17 % d'entre eux s'étaient expatriés parce que chômeurs.

La disproportion entre la population active disponible et les investissements pour créer de nouveaux instruments de travail engendre ce sous-emploi (comme, à un degré plus grave, dans les pays du tiers-monde), c'est pourquoi en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, l'émigration provient désormais des régions agraires les plus pauvres. En revanche, en Yougoslavie et en Turquie, elle émane des régions les plus développées de ces pays, mais où le déséquilibre entre la formation d'actifs qualifiés et les débouchés est tel que l'économie ne peut absorber une main-d'œuvre plus qualifiée que celle des zones agraires méridionales.

De 1965 à 1969, si l'on rapporte la moyenne des émigrants actifs à l'augmentation de la population active on obtient, pour les six pays étudiés, les pourcentages suivants (sans compter les saisonniers) :

Portugal 85 % Italie 89 % Grèce 65 %  
Espagne 49 % Yougoslavie 87 % Turquie 15 %

On ne peut calculer ce rapport sur le flux net car les retours sont trop mal connus. Il ne semble pas, 1967 mis à part, que le courant d'émigration diminue car, en 1969, on comptait pour les six pays, 11 sorties pour 1 000 actifs alors que la moyenne, pour la décennie 1960-1969, était de 7,2.

Deux faits nouveaux sont à signaler : l'accroissement des femmes parmi les émigrants actifs et l'essor de l'émigration familiale. La proportion des hommes parmi les migrants diminue entre 1961 et 1968, de 84 à 47 % au Portugal, de 84 à 74 % en Italie, de 70 à 55 % en Grèce, de 95 à 74 % en Turquie ; seule l'émigration espagnole conserve une proportion constante de 79 % d'hommes.

Quant à l'émigration en groupes familiaux, elle passe, au Portugal, de 39 % du total en 1962 à 59 % en 1968 ; dans les sorties de Grèce, la proportion des membres des familles s'élève de 25 % en 1963 à 48 % en 1968 et, dans les pays

d'accueil, on note (en particulier, en France) un accroissement sensible de leurs arrivées.

L'âge moyen des émigrants se situe, en 1968, entre vingt-cinq et trente et un ans, selon les nationalités, ce qui entraîne un effet démographique regrettable pour les pays où existe un flux permanent de départs ; en effet, ces sorties équivalent à une augmentation de la mortalité entre vingt et trente-cinq ans, donc à un accroissement, dans la population restante, de la proportion des jeunes et de celle des gens âgés ; ainsi, le rapport des moins de quinze ans et des plus de soixante-cinq ans aux personnes de quinze à soixante-cinq ans, augmente. Si bien que, dans l'immédiat, l'émigration soulage la pression démographique, mais, si le choix était possible, à vingt ans d'échéance, une réduction de la fécondité serait sans doute plus bénéfique.

Toutefois, une émigration de cette sorte améliore la balance des paiements grâce aux transferts des épargnes des migrants vers leur patrie ; ces transferts sont importants : en 1968-1969, ils équivalent à 28 % du montant des importations au Portugal, à 7 % en Italie, à 18 % en Grèce ; en 1965-1967 à 13,5 % des importations en Yougoslavie et 16 % en Turquie. Pour l'Espagne, ils « payaient » plus de 10 % des importations en 1967-1968 ; l'émigration est équivalente dans ce cas à une augmentation de la production intérieure.

Fréquemment d'ailleurs, le travailleur émigré économise le plus qu'il peut sur le logement, la nourriture même, afin de pouvoir transférer au pays le maximum d'épargne ; c'est là une des raisons des conditions de vie défavorables et de la santé déficiente de certains de ces travailleurs.

### Migrations et pays d'accueil.

Le problème des migrations, du point de vue des pays d'accueil, est tout différent. Aucun des trois pays, Allemagne fédérale, Suisse et France, n'aurait atteint la croissance économique de ces dix dernières années, sans l'appoint de cette main-d'œuvre étrangère.

Autre effet décisif, en particulier lorsqu'une politique d'assimilation est pratiquée, son influence sur la croissance démographique (en 1965, 15 à 18 % des naissances en France relevaient de un ou deux parents étrangers ; en 1970, en Suisse, en regard de 69 500 naissances suisses, on recense 30 000 naissances avec un ou deux parents étrangers).

L'immigration fournit non seulement une précieuse main-d'œuvre de complément, mais aussi des travailleurs pour des tâches qui rebutent de plus en plus les salariés autochtones (travaux domestiques, travaux publics et construction, métiers de la sidérurgie, des mines, manœuvres d'industrie), bien qu'une partie non négligeable des immigrés occupe des emplois qualifiés (en Suisse notamment).

Autrefois, lorsque la proportion de paysans était très élevée, les crises, la récession industrielle étaient partiellement amorties grâce à l'élasticité de cet énorme marché de main-d'œuvre rurale vers lequel étaient renvoyés, le temps de la crise, les chômeurs et sous-employés industriels. Aujourd'hui, c'est le volant de travailleurs immigrés qui joue ce rôle (on l'a noté clairement en 1967, en Allemagne fédérale). Cela est d'autant plus facile que la politique d'immigration est davantage « économique » (Allemagne, Suisse), d'autant plus délicat qu'elle facilite la venue des familles, qu'elle a des visées assimilatrices (France, Belgique).

Quelles sont les perspectives des migrations intra-européennes d'ici à 1980 ?

Si l'on construit un modèle (1) qui tienne compte des taux de croissance de la production des années récentes, des facteurs démographiques existants, des productivités et de leur évolution probable, il apparaît que, d'ici à 1980, les pays industriels déficitaires en population active auront globalement besoin de 11 millions d'actifs supplémentaires immigrés ; sur ce chiffre, 41 % concernent la République fédérale allemande, 28 % la Grande-Bretagne et 11 % la France ; quant aux six pays méditerranéens et à l'Irlande, selon le même modèle, ils disposeront d'un excès de main-d'œuvre se plaçant dans la fourchette 7,5 à 10,5 millions, la Yougoslavie et la Turquie représentant les 4/5 de ce chiffre ; l'émigration italienne, déjà en déclin, le sera de plus en plus (2). Ces chiffres, qu'il ne faut prendre que comme des ordres de grandeur tant le marché du travail est sujet à la conjoncture, montrent néanmoins que les migrations, sauf bouleversement politique, se poursuivront, même si le centre de gravité de l'émigration se déplace autour de la Méditerranée, d'abord de l'Italie vers l'Espagne et le Portugal, puis désormais vers la Grèce et la Turquie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie continuant d'orienter leurs migrants vers la France (3).

Entre ces vases de plus en plus communicants que sont les économies européennes fondées sur le marché libre, les migrations constituent un mécanisme régulateur qui subsistera tant que les pays d'émigration ne seront pas parvenus à équilibrer croissance interne de l'économie et emploi ; cette situation, dont s'approche l'Italie, résulte à la fois d'un ralentissement passé de la fécondité et de la constitution d'une épargne plus importante permettant d'investir davantage.

(1) Mme Danieli « Congrès de Strasbourg ».

(2) Le taux annuel de croissance du groupe d'âges quinze à vingt-quatre ans étant de 2 % en 1960-1970 dans les six provinces italiennes du Sud, il ne sera plus que de 0,7 % en 1970-1980.

(3) Mme Danieli a construit un modèle analogue pour l'Europe de l'Est : la République démocratique allemande, la Hongrie, la Tchécoslovaquie seront déficitaires en main-d'œuvre ; un excédent de 17 à 23 millions se manifesterait ailleurs, dont 12 à 17 millions pour l'URSS et 2,5 pour la Roumanie.

Les migrations qui ne sont ni une panacée, ni un fléau peuvent et doivent être humanisées notamment par le déplacement en famille et la protection sociale dans les pays d'accueil.

Mais il serait contradictoire qu'elle soit à la fois

critiquée par les pays d'émigration qui refuseraient la politique familiale visant à ralentir leur fécondité et par les pays d'accueil qui prétendent maintenir leur croissance car la productivité n'est pas non plus une panacée.

P. LONGONE.

## PROBLEMES SOCIAUX

### Petits commerçants et retraites

L'aménagement de la retraite des commerçants est à l'ordre du jour. Nous avons donc étudié la structure démographique de cette catégorie socio-professionnelle, comme nous l'avons fait auparavant pour les paysans, les cadres supérieurs et moyens et pour l'ensemble des actifs (1).

Nous ne reviendrons pas sur les détails de la méthode qui permet de passer des taux d'activité par tranche d'âge, que l'on peut déduire des recensements successifs, aux taux d'activité par génération (c'est-à-dire des personnes nées la même année) puis de ceux-ci, à un taux « plein » ou maximum d'activité atteint par les générations au cours de leur carrière professionnelle. Ce taux maximum se situe, pour les petits commerçants nés entre 1878 et 1900, entre 6,5 % pour les plus vieux et 5,9 % pour les générations nées vers 1905. On aboutit ainsi au tableau I, qui nous fournit toutes les données du problème.

En 1968, le rapport des inactifs de soixante-cinq ans et plus aux actifs de la profession (1 184 560) était de 26,3 %, soit 26 non-actifs pour 100 actifs. Mais 100 100 commerçants travaillaient en 1968, au-delà de soixante-cinq ans. S'ils interrompaient leur activité pour que la retraite intervienne à soixante-cinq ans pour tous, le rapport des non-actifs aux actifs s'élèverait à 37,9, soit près de 38 non-actifs pour 100 actifs.

Enfin, si l'on abaissait la prise de retraite à soixante ans, ce qui ferait sortir de l'activité 99 460 personnes de plus qui basculeraient du côté des non-actifs, le rapport passerait à 57,9 %, soit tout près de 58 non-actifs pour 100 actifs. Rappelons que le rapport non-actifs-actifs pour les paysans, dans l'hypothèse d'un arrêt généralisé à soixante-cinq ans, est aussi de 37,9.

Avec ce rapport de 38 non-actifs pour 100 actifs, on peut calculer, si le système des retraites fonctionnait en circuit fermé au sein de cette corporation, la charge pour les actifs des retraites payées aux non-actifs puisque ce sont, dans le système de la répartition, les premiers qui paient les retraites des seconds, grâce aux cotisations qu'ils versent à leur caisse de retraite. Pour une retraite de 6 000 F, avec ce rapport 38 à 100, la cotisation annuelle des actifs serait de 2 268 F, soit 189 F par mois.

Avec la retraite à soixante ans et donc un rapport de 58 à 100, pour une retraite identique, la cotisation annuelle atteindrait 3 475 F et mensuelle 289 F. Bien entendu, pas plus que pour la retraite des exploitants agricoles, le financement de pareilles sommes ne pourrait provenir des seules cotisations des actifs. Cet exemple montre, une fois encore, que la diversité des « âges moyens » des diverses professions, due à la fois à l'âge d'entrée dans les professions et à la croissance ou à la diminution de leurs effectifs interdit un bon fonctionnement autonome d'un régime de retraite professionnel limité.

Sur le plan national, pour l'ensemble des actifs, ces différences

démographiques s'équilibrent ; les catégories socio-professionnelles « jeunes » du fait qu'elles sont en expansion ont un rapport non-actifs-actifs très favorable si les catégories professionnelles âgées, donc en diminution (paysans, mineurs, petits commerçants), ont un rapport défavorable, mais l'ensemble aboutit à un rapport moyen, supportable ; c'est l'avantage de la solidarité nationale. Autrement, le financement des régimes défavorisés doit être aidé soit par le budget, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables, soit par des transferts en provenance d'autres régimes de retraite, soit par des taxes parafiscales assises sur les produits vendus par la branche professionnelle concernée et, dans ce cas, c'est l'ensemble des consommateurs qui apporte son obole. Cette multitude de procédés de financement obscurcit l'analyse du problème financier de la retraite et dissimule encore un peu plus cette vérité toute simple que c'est finalement la totalité des actifs qui paient d'une façon ou de l'autre, une année donnée, la totalité des retraites attribuées.

P. L.

(1) « Structures d'âge et retraites » : *Population et Sociétés*, Nos 26, 29, 33.

TABLEAU I. — Petits commerçants — Hommes et femmes — 1968

Âges	Population totale	Taux plein d'activité	Effectifs actifs ou non	Actifs de 60 ans et plus	Non-actifs de 60 ans et plus
	(1)	% (2)	(1) x (2) (3)	(4)	(3) - (2) (5)
60 - 64 ans	2 679 220	5,9	159 136	99 460	59 676
65 - 69 ans	2 366 520	6	141 991		
70 - 74 ans	1 788 860	6,1	108 510		
75 - 79 ans	1 252 880	6,3	78 931		
80 - 84 ans	1 787 480	6,4		100 100	311 207
85 - 89 ans	358 320	6,5			
90 ans et plus	125 960	6,5	50 399		
Population active catégorie petits commerçants : 1 184 560.					